



COMMUNIQUE DE PRESSE – 29 MAI 2020

Nouvelle étape du déconfinement pour la collecte des déchets et l'accueil dans les déchèteries de Loire Forez Agglo

Le 2 juin marque une nouvelle étape du déconfinement, dans un contexte d'amélioration de la situation sanitaire. Cette 2^{ème} phase se traduit par des nouvelles dispositions en matière de collecte des déchets et d'accueil en déchèterie pour les usagers.

Loire Forez Agglo avait rouvert ses déchèteries aux particuliers dès le début du mois de mai, sur rendez-vous. A partir du 2 juin, les usagers pourront désormais venir déposer leurs déchets sans rendez-vous dans les cinq déchèteries du territoire. Pour garantir la sécurité des usagers et des agents, des mesures sanitaires restent de mise :

- Le nombre de véhicules présents en même temps sur la plateforme est limité. Cela peut engendrer un temps d'attente.
- Aucune aide ne peut être apportée au public et aucun outil n'est mis à disposition (balai, pelle, fourche...). Les usagers doivent prévoir leur propre matériel au besoin.
- Tous les déchets sont acceptés, sauf le textile. Les usagers sont invités à conserver leurs textiles en attendant la reprise de la collecte.
- Le port du masque est recommandé.
- Il est demandé aux usagers de veiller au respect des consignes sur site et des agents présents pour les accueillir.

Parallèlement, la collecte des déchets en porte-à-porte (ordures ménagères et tri sélectif) se poursuit selon le calendrier en vigueur.

La collecte des textiles est toujours suspendue. En attendant la reprise, les usagers sont invités à conserver leurs textiles (sauf pour les communes du secteur de Saint-Bonnet-le-Château, où la collecte est maintenue une fois par semaine).

Il convient de rappeler que les masques chirurgicaux, les mouchoirs en papier à usage unique, les gants et les textiles sanitaires doivent être fermés dans un sac et jetés dans la poubelle grise (ordures ménagères). La poubelle de tri (bac jaune) destinée aux emballages ne doit pas contenir ce type de déchets, ni aucun déchets médicaux piquants, coupants, tranchants, dits DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux).

Contact presse : Pauline DUVERGER

Tél. 04 26 54 70 42 – Port. 06 77 18 67 30 – Mail. paulineduverger@loireforez.fr

Les points d'apport volontaire pour le verre sont toujours collectés. Néanmoins, certaines bornes ont des taux de remplissage plus importants que d'habitude. Les usagers peuvent signaler tout container plein aux services de Loire Forez via le formulaire en ligne prévu à cet effet sur le site internet de l'Agglo ou par téléphone au numéro vert (ci-dessous). Les contenants en verre ne doivent pas être déposés à côté des containers.

Vous avez commandé un bac d'ordures ménagères ou de tri sélectif ?

Les commandes sont prises en compte par nos services. Les bacs sont livrés à domicile sous un délai de 15 jours.

Formez-vous au compostage en ligne

Loire Forez vous accompagne toujours dans votre démarche de réduction des déchets. Les réunions d'information sur le compostage et le paillage sont effectuées par visioconférence. Inscrivez-vous en ligne sur le site de l'Agglo pour les prochaines séances. Vous pourrez ensuite acheter un composteur auprès de nos services.

Vous êtes un professionnel :

- Vous pouvez apporter vos déchets dans les déchèteries d'Arthun, Estivareilles, Savigneux et Saint-Just Saint-Rambert, sur présentation d'un extrait kbis.
- La collecte du verre en porte-à-porte des bars, restaurants et hôtels reprendra à partir du jeudi 4 juin.
- La collecte des cartons est opérationnelle sur l'ensemble du territoire. Les cartons doivent être déposés la veille de la collecte, pliés et vidés.

Plus d'infos : www.loireforez.fr

Renseignements par téléphone au n° vert : 0 800 881 024 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou par mail : dechets@loireforez.fr